

Comment légitimer une organisation industrielle de la production de matière animale ?

S'il est un concept qui, bizarrement, a servi à la justification de l'industrie porcine, en France, auprès du public qui n'eût été averti, c'est le concept de la "famille" — en omettant que l'industrialisation et l'intensification de l'engraissement des porcs, avec un fort accourcissement du cycle de production de la matière animale, ont provoqué la concentration de l'activité par quelques familles, tandis que disparaissaient des élevages familiaux.



À la crainte du public que l'accroissement d'une installation industrielle nuise à l'environnement, crainte que rapportait un commissaire-enquêteur en octobre 2012, il était particulièrement répondu:

"Une production industrielle est pour nous issue de groupes industriels avec des capitaux apportés par des groupes industriels et sous tutelle de ceux-ci.

*La taille des élevages en France n'a rien de comparable avec celle que l'on trouve dans les autres grands pays industrialisés. Par exemple aux USA, ce sont des groupes qui détiennent les élevages constitués de **centaines de milliers** de truies. En Europe, notamment à l'est mais aussi en Espagne, la taille des élevages se compte en **milliers** de truies par site, alors qu'en France, les élevages se comptent plutôt en centaines de truies."*

Une remarque à ce stade — on pourrait en faire plusieurs, entre autres sur la définition de ce qu'est une "production industrielle", mais une remarque suffira: des MILLIERS, ou carrément des CENTAINES DE MILLIERS de "truies", sont opposés à des CENTAINES de "truies". Bien qu'il ne s'agisse pas de truies dans l'installation hors-sol alors en question, mais de "porcs charcutiers": 2.996 places de dits "porcs charcutiers", pour une production annuelle envisagée de 7.980 "porcs charcutiers". Mais reprenons le fil de la réponse, en lui laissant ce qu'elle a de répétitif:

“En règle générale, la production française et tout particulièrement celle de Midi-Pyrénées est faite sur le modèle familial. La volonté de la profession est de le privilégier.

Cependant, il faut que cette taille familiale permette de s’adapter aux conditions de demain, aux mises aux normes, et garanties de sécurité et de traçabilité et tout cela au meilleur prix de vente possible. Notre élevage est un modèle familial car géré par des éleveurs d’une même famille et financé par un emprunt bancaire cautionné par nous-mêmes.

Nous ne sommes pas affiliés en tutelle de groupes industriels. Nous sommes libres de travailler avec les partenaires locaux que nous choisissons et restons libres d’en changer.

*Ainsi il n’y a pas de crainte à avoir sur un aspect "industriel" de notre projet. De plus, l’objectif du projet n’est pas de dégrader le bien-être des habitants mais au contraire de concilier **activité agricole** et vie rurale.”*

Seconde remarque: si nourrir un être vivant hors-sol est une activité AGRICOLE, entendons bien: une activité **relative à l’art de cultiver la terre**, alors, soyons logique, le restaurateur qui me nourrit en ville est également un agriculteur. Soit une définition très large de ce qu’est l’agriculture, après une définition très restreinte de ce qu’est l’industrie.

*“De plus, le risque que le site devienne une **friche industrielle** est plus grand si le projet n’est pas réalisé.”*

Plouf! Ce qui était jusqu’ici évident est brouillé. L’aspect industriel n’est plus seulement aux USA, en Europe de l’est et en Espagne; il risque d’apparaître en France.

“En effet, actuellement, nous avons remis en service une partie des bâtiments existants et nous réalisons l’entretien du site dans sa globalité malgré la présence des bâtiments vétustes non utilisés.”

Au moins, on ne peut plus douter que l’activité agricole familiale se pratique ici dans des bâtiments. Et voilà qui est dit: si l’accroissement au sein de cet ensemble familial n’est pas réalisé, il risquera davantage de devenir une friche industrielle. FAMILIAL n’est donc pas l’antonyme d’INDUSTRIEL, puisque, pour risquer de devenir une friche industrielle, il faut bien, n’est-ce pas? qu’une installation soit d’abord industrielle.

Maintenant, remontons un peu plus dans le temps, et lisons ceci:

*Le “fait que l’élevage des porcs soit en France majoritairement effectué dans le cadre d’exploitations "familiales", ou de "taille familiale", ou à salariat réduit, ne signifie nullement qu’il ne soit pas effectué de **manière industrielle**, c’est-à-dire, selon des **procédés automatisés permettant d’élever ensemble une plus ou moins grande quantité d’animaux dans un espace restreint**.*

Le constat selon lequel les élevages, en Amérique, portent sur des quantités d’animaux bien plus importantes, n’apparaît pas justifier que des procédés industriels ne soient pas utilisés à moindre échelle en France.”

Voilà ce qu'exprime, entre autres, une [décision du jury de déontologie publicitaire](#), publiée le 23 février 2011, à propos d'un message publicitaire radiodiffusé du centre d'information des viandes, que voici:

“Sandrine Quétier: On entend parfois parler d'élevage industriel pour les porcs, Christelle, vous qui êtes éleveuse, est-ce que c'est vrai?”

Christelle: Non Sandrine! ma ferme ce n'est pas une usine! Moi j'éleve mes cochons avec mon mari, mon frère et bientôt notre fils. Vous voyez bien, c'est un élevage familial comme partout en France.

S. Q.: Alors vous êtes en train de nous dire que les éleveurs de porcs sont comme des artisans?

*C.: Absolument! En France les élevages de porcs appartiennent encore aux agriculteurs, ce qui n'est plus le cas malheureusement dans beaucoup de pays. Tenez, chez moi j'ai 180 truies, c'est grosso-modo la moyenne française, alors qu'en Amérique, on trouve souvent des élevages de **plus de 20.000** truies, rien à voir avec chez nous!*

S. Q.: Merci Christelle, ça valait le coup de le dire! En France l'élevage des porcs est à taille humaine.”

Remarquons qu'entre 2010 et 2012, l'épouvantail des élevages en Amérique a énormément grossi, passant de PLUS DE 20.000 à des CENTAINES DE MILLIERS de “truies” (à ce rythme, l'épouvantail devrait compter des millions de truies en 2014). Revenons au message.

Le jury de déontologie a considéré *“qu'il existe une inadéquation entre la question “On entend parfois parler d'élevage industriel pour les porcs, Christelle, vous qui êtes éleveuse, est-ce que c'est vrai?” et la réponse “Ma ferme ce n'est pas une usine! Moi j'éleve mes cochons avec mon mari et bientôt notre fils. Vous voyez bien, c'est un élevage familial comme partout en France” [...]. **Le message, par les termes qu'il utilise, entretient une confusion entre la structure de l'élevage et son mode d'exercice.**”*

En suite de quoi, le jury de déontologie demanda au directeur général de l'autorité de régulation professionnelle de la publicité, de prendre les mesures nécessaires à la cessation de la diffusion de ce message, qui faisait partie d'une campagne publicitaire *“menée avec le soutien du [ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation](#)”, dont l'ambition était notamment “de **combattre certaines idées fausses**”...*